

Responsable d'activités ou de structures de l'économie sociale et solidaire

RNCP19207 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	332t
Code(s) ROME	K1403, K1201, K1102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	07/08/2021

Certificateur(s)

IPAC · SIRET : 38416491900027
<http://www.ipac-france.com>

Partenaires habilités

8 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 8 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFTEC	35119111900251	Former et organiser l'évaluation
ASS GESTION ECOLE AGRICULTURE ETABLIERES	78644691400164	Former et organiser l'évaluation
CONFOR-PME	49366410600017	Former et organiser l'évaluation
CONFOR-PME	49366410600033	Former et organiser l'évaluation
IPAC	38416491900183	Former et organiser l'évaluation
LA COMPAGNIE DE FORMATION - PIGIER	32922456200549	Former et organiser l'évaluation
OGECE STE CROIX STE EUVERTE	77551078700010	Former et organiser l'évaluation
VAL DE SEVRE FORMATION CFP DES MFR	39815803000039	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le « Responsable d'activités ou de structures de l'économie sociale et solidaire » a pour mission principale d'animer un établissement ou un service, soit par des actions auprès des collaborateurs de la structure, soit par des actions auprès du public-cible de celle-ci.

- Les actions conduites en direction des collaborateurs:

Elles s'inscrivent dans les activités opérationnelles de management et de gestion d'une entité de l'économie sociale et solidaire. Dans le respect du cadre réglementaire et du mode de gouvernance, elles consistent notamment à encadrer les équipes (salariés(es), stagiaires, volontaires en service civique, bénévoles), à planifier, contrôler et évaluer les activités, à préconiser des améliorations.

- Les actions conduites en direction du public-cible:

Elles s'adressent à des populations en situation de fragilité, notamment: jeunes, adultes en difficulté sociale,

personnes âgées, personnes en situation d'handicap, aidants, famille, enfants. Elles consistent à la mise en oeuvre d'actions sociales ou d'actions de l'économie sociale et solidaire permettant la formulation de solutions concrètes à des problématiques liées aux domaines suivants: logement, santé, emploi, famille, cohésion sociale.

Le titulaire de la certification est également amené à réaliser des études de faisabilité relatives au développement ou à l'amélioration du fonctionnement de la structure et/ou du service. Dans le respect du cadre juridique et des modalités de gouvernance, il recherche les ressources humaines, logistiques et financières les plus adaptées, en prenant en compte l'offre du territoire.

Exemple : ouverture d'une épicerie sociale, d'une boutique solidaire, d'une conciergerie solidaire, d'un dispositif d'aide à la mobilité, mise en place d'un système qualité, création d'une offre de service.

Les actions conduites par le "Responsable d'activités ou de structures de l'économie sociale et solidaire" s'inscrivent toutes dans le projet d'établissement ou de service élaboré par la structure, projet auquel il est étroitement associé.

Liste des activités visées par le titre :

Bloc d'activités 1 « Mise en oeuvre de la démarche de projet dans la conduite d'un service ou d'une structure de l'économie sociale et solidaire »

Bloc d'activités 2 « Management d'équipe »

Bloc d'activités 3 « Gestion d'une unité ou d'un service »

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées

- Bloc d'activités 1 : « Mise en oeuvre de la démarche de projet dans la conduite d'un service ou d'une structure de l'économie sociale et solidaire »

Le ou la titulaire est capable de mettre en oeuvre la stratégie de l'entreprise en appliquant une démarche de projet depuis la collecte des informations jusqu'à mise en oeuvre dans le but de développer une offre de service.

- Bloc d'activités 2 : « Management d'équipe »

Le ou la titulaire est capable de recruter, de conduire une équipe pluridisciplinaire dont les membres ont des statuts différents, en organisant leurs activités au regard de leur fonction.

- Bloc d'activités 3 : « Gestion d'une unité ou d'un service »

Le ou la titulaire est capable d'évaluer l'impact des décisions ou de projets en matière financière et de mettre en place des outils de suivi adaptés.

Blocs de compétences

RNCP19207BC01 — Gestion d'une unité ou d'un service

LISTE DE COMPÉTENCES

Les capacités attestées :

- Maîtriser les obligations comptables, fiscales et les techniques de gestion financière d'une entité de l'économie sociale et solidaire en fonction de son statut juridique,
- Mettre en place des outils de gestion budgétaire,
- Participer au choix et à la construction du modèle économique pérenne en fonction de l'activité de la structure,

Modalités d'évaluation :

Etude de cas écrite "gestion d'une unité ou d'un service" les candidats doivent analyser des situations professionnelles et résoudre une ou plusieurs problématiques.

RNCP19207BC02 — Mise en oeuvre d'une démarche de projet dans la conduite d'un service ou d'une structure de l'Economie Sociale et Solidaire

LISTE DE COMPÉTENCES

Les capacités attestées :

- Conduire une enquête auprès d'un public sectorisé en prenant en compte les réponses des dispositifs d'Etat et des différents acteurs du territoire,
- Rechercher l'information,
- Identifier l'environnement : partenaires et offres du territoire, les aides,
- Poser un diagnostic à partir d'une analyse,
- Construire le projet de structure, d'établissement ou de service,
- Mesurer et formuler des améliorations à la qualité de la prestation,
- Mener des actions de communication en direction des parties prenantes.

Modalités d'évaluation :

Evaluation écrite d'un dossier professionnel écrit + Soutenance orale devant un jury qui comprend au moins un professionnel(le) externe

RNCP19207BC03 — Management d'équipe

LISTE DE COMPÉTENCES

Les capacités attestées :

- Mettre en application et accompagner la gouvernance d'une structure de l'Economie Sociale et Solidaire,
- Instruire la procédure de recrutement en fonction des besoins du service ou de la structure dans le cadre réglementaire,
- Réaliser un tableau de bord,
- Accompagner et évaluer le rôle des équipes,
- Etablir l'organisation du travail et les plannings associés,

Modalités d'évaluation :

Etude de cas écrite "Management d'équipe" Elle porte sur le fonctionnement réel d'une structure. les candidats doivent analyser des situations professionnelles et résoudre une ou plusieurs problématiques.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activités est celui de l'Economie Sociale et Solidaire selon la loi du n° 2014-856 du 31/07/2014. Le titre permet d'exercer dans des :

- - Associations de taille variable; indépendantes ou rattachées à une collectivité ou appartenant à un réseau,
- - Collectivités territoriales (échelon communal, départemental, régional)
- - Entreprises conventionnées (entreprise d'insertion ou entreprise adaptée)
- - SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives)
- - Sociétés commerciales qui appliquent les principes de fonctionnement de l'Economie Sociale et Solidaire et a pour objet principal une activité sociale.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Type emplois accessibles

- Che(fe) de service
- Responsable d'unité ou de service
- Responsable de secteur
- Coordinateur(trice) de réseaux ou de service social
- Responsable d'hébergement
- Responsable de résidence
- Chargé(e) de développement social et solidaire
- Responsable d'insertion
- Mandataire judiciaire à la protection des mineurs ou des majeurs

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Les secteurs dans lesquels intervient le titulaire de la certification sont soumis à réglementation, (décret du 19/02/2007 paru au J.O le 21/02/2007) et tout particulièrement l'article « Art. D. 312-176-7. qui stipule que « sous réserve des dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles formulant des exigences supérieures, tout professionnel chargé de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux doit être titulaire d'une certification au moins de niveau II enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation ».
- L'accès à la profession de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs est réglementée.

Pour exercer cette profession, il faut avoir satisfait aux conditions du cycle de formation prévu par les lois 2007-308, 2007-293 et l'arrêté du 02/01/2009.

- L'objectif de la formation est d'assurer une qualification en définissant les contours des missions, en dispensant une culture et des connaissances communes, en actualisant et en complétant les connaissances et compétences déjà acquises. La formation théorique est de 300 heures, complétée par une formation pratique de 350 heures. Un

diplôme minimum de niveau III est requis pour se présenter à la formation.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 800 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 060
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	V4X85 — Professionnels de l'action sociale

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, APPRENTISSAGE

Le ou la président(e) de jury – Membres : 2 professionnels(les)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le ou la président(e) de jury – Membres : 2 professionnels(les)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le ou la président(e) de jury – Membres : 2 professionnels(les) (parité employeur/salarié)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 020 €
Selon la branche	6 300 € – 8 095 €

Prise en charge	Branches concernées
8 020 €	Valeur par défaut · 207 branches
8 095 €	CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme, CPNEFP des entreprises privées de services à la personne
8 030 €	CPNEF de la Branche des organismes de formation
7 900 €	CPNEFP Mutualité
6 500 €	CPNE du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 07/08/2021

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP6964

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37523

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.ipac-france.com/e-learning>

IPAC

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19207/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	48
Montant total engagé	111 563 €
Coût moyen par dossier	2 324 €
Durée moyenne	482 h
Période	05/2020 – 08/2021
France compétences	82 %
France Travail	16 %
Entreprise	2 %
Reste à charge titulaire	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.